



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 février 2015

PROCÈS-VERBAL

Le neuf février deux mil quinze à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de Seully, légalement convoqué par M^r Jacques AUPIC, Maire, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie.

Date de la convocation : lundi 2 février 2015

Etaient présents:

Mmes et Mrs. AUPIC Jacques, MARTIN Alain, DEGUINGAND Thierry, FUMARD Jacky, MANCEAU Michaël, BANKHEAD Catherine, de WECK Cirice, SOTH Jacqueline, MEUNIER Philippe, FAVRE Nadine,
formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers en exercice: 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers absents : 1 ; absente excusée : Me Corine TÉXÈDRE

M. Philippe MEUNIER a été nommé secrétaire

Le Procès-verbal de la précédente séance, lu, a été adopté à l'unanimité.

1°- Classement en voie communale du CR 23 - Mise à jour du tableau de la voirie communale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le cas du chemin rural n° 23 dit de la Cheminée, long de 392 m, qui pourrait être reclassé dans la voirie communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que le chemin rural n° 23 a été goudronné et ne sert pas uniquement à l'activité agricole mais est ouvert à la circulation publique pour desserte d'habitations.

Approuve, à l'unanimité :

-le reclassement en voirie communale du chemin rural n° 23

-la mise à jour du tableau de la voirie communale faisant passer la longueur totale de voirie communale de 19988 m à 20380 m.

2° - Résultat de l'enquête publique concernant l'aliénation du CR n° 21

Le Conseil municipal :

-suite à la délibération 141219c du 19 décembre 2014 instituant la mise en place d'une enquête publique concernant le projet d'aliénation du chemin rural n° 21

-après avoir pris connaissance du dossier d'enquête publique qui a eu lieu du 19 janvier 2015 au 2 février 2015 inclus, concernant le projet d'aliénation du chemin rural n° 21

-considérant qu'aucune observation ni réclamation n'a été enregistrée par le Commissaire enquêteur, ainsi que l'avis favorable à l'aliénation du chemin rural n° 21 émis par le Commissaire enquêteur,

à l'unanimité,

-confirme, son avis favorable pour l'aliénation du chemin rural n° 21

-mandate le Maire pour transmettre une copie du dossier au service du cadastre pour modification cadastrale, pour informer le propriétaire riverain ayant fait la demande d'acquisition et pour réaliser l'aliénation.

3° - Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire présente un avant-projet de création de trottoirs en bordure nord de la route de Lerné de façon à assurer un parcours sécurisé pour les enfants habitants les maisons nouvellement construites sur ce secteur les conduisant jusqu'à l'école.

Ce projet est accompagné d'un devis estimatif d'un montant de 5306,00 € HT.

Il propose également un plan de financement de ces travaux, mentionné ci-dessous, faisant intervenir une demande de subvention au titre du reversement des produits des amendes de police adressée au Service Territorial d'Aménagement du Sud-Ouest et l'autofinancement par la Commune.

	Montant HT en €	Pourcentage
Amendes de police	1591,80	30 %
Autofinancement	3714,20	70 %
Total HT	5306,00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- adopte l'avant-projet présenté
- en accepte les modalités de financement envisagées

4° - Travaux dans la commune

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours dans la commune :

A- Menuiserie école – entreprise Julienne (Savigny)

Changement des huisseries prévu le lundi 23 février (employé municipal absent) ;
préparation de la salle au préalable (rendez-vous samedi 21 février 10 h)
Puis remise en place.

B – Electricité mairie et salle polyvalente – entreprise Gaillard (La Roche Clermault)

Mairie: remplacement interrupteur, lampe extérieure, lampe intérieure dessus d'escalier,
changement de radiateurs dans la salle du Conseil.

Accord unanime du Conseil pour la réalisation de ces travaux

Salle polyvalente: remplacement d'un moteur pour un générateur d'air pulsé

C- Travaux de renforcement de réseau à la Maligratte

Enfouissement du réseau électrique financé à 100% par le SIEIL – réseau téléphonique non financé à la charge de la commune; devis estimatif demandé ; décision à prendre ultérieurement..

D-Effacement HTA:

-réception de chantier signée le vendredi 30 janvier avec réserve pour poteaux restant à enlever

-modification du taux de subvention du SIEIL: 80% (peut-être 90%) au lieu de 70 % prévu.

E- Réparation du mur du lavoir

Tavaux effectués, **suite à des actes de vandalisme**, par les services techniques de la Communauté de communes. Facturation à la charge de la commune.

F-Enlèvement du cabanon sur le terrain de basket

Par suite d'actes de vandalisme continus, il a été décidé de démonter ce qu'il reste de cet édifice affecté au rangement.

G-Demandes d'entretien de chemin:

-poursuite du CR n° 24: 1 ou 2 remorques de cailloux uniquement sur la partie communale strictement nécessaire au plus proche accès aux parcelles du propriétaire concerné

-CR vers la pièce des Marais (localisation précise à vérifier) : id

H-CR 14 (en bordure de la commune de Lerné): recherche de pierres par la commune pour rehausser le chemin en bordure du bassin de rétention et approfondissement du fossé sur quelques mètres.

5° - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2015

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2015 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement urgentes, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2014,

A savoir:

- chapitre 20: 11302,22 €
- chapitre 21: 24332.12 €
- chapitre 23: 6889.93 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2015 dans la limite des crédits repris ci-dessus, inscrits au budget de 2014, et ce, avant le vote du budget primitif de 2015.

6° - Mise à jour du règlement et de la convention de location de la salle polyvalente

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de modifier en plusieurs points :

- la convention d'utilisation de la salle polyvalente
- le règlement intérieur de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, établissent, à l'unanimité, une nouvelle version :

- de la convention d'utilisation de la salle polyvalente
- du règlement intérieur de la salle polyvalente

Ces versions modifiées sont jointes au Procès-verbal.

7° - Questions diverses

a-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la visite du directeur-adjoint des archives départementales le 22 janvier 2015

b-Monsieur le Maire informe les membres du Conseil d'un projet de mutualisation élargie de la police municipale de Chinon sur des thématiques à préciser (dont capture d'animaux errants)

c-Mise à jour de la fiche de poste du personnel de ménage à réaliser

d-Problèmes de distribution de courrier constatés par plusieurs habitants de la commune. Ces dysfonctionnements seront signalés à la Poste.

e-Clôture entre le trottoir et le lotissement VTH à revoir au niveau de l'extrémité de la zone de stationnement des cars scolaires.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à 21h 20.

Fait et affiché à Seully, le 16 février 2015.

Le Secrétaire de séance

Philippe MEUNIER

Le Maire

Jacques AUPIC